

# AVIS

## RÉUNION D'INFORMATION PRÉALABLE AU PROJET DE RÉVISION PARTIELLE DU PLAN DE SECTEUR DE WAVRE-JODOIGNE-PERWEZ

### MONT-SAINT-GUIBERT- SITE DE LA SABLIERE

**DEMANDEUR :** in BW association intercommunale scrl, rue de la Religion 10 – 1400 Nivelles

**OBJET :** Demande de révision partielle du plan de secteur de WAVRE-JODOIGNE-PERWEZ (planche 40/1) visant l'inscription d'une zone d'activité économique industrielle, d'une zone naturelle et d'une zone agricole, et visant l'abrogation du SOL « Sablière »

Conformément aux dispositions du Code du Développement Territorial (CoDT), in BW introduira prochainement auprès du Gouvernement wallon une demande de révision partielle du plan de secteur de Wavre-Jodoigne-Perwez. Le projet consiste plus particulièrement à inscrire une zone d'activité économique industrielle ( $\pm 67$  ha), une zone naturelle ( $\pm 16$  ha) et une zone agricole ( $\pm 1$  ha) en lieu et place d'une zone de dépendances d'extraction, d'une zone de loisirs et d'une zone d'activité économique mixte, sur une superficie totale de  $\pm 84$  ha. Le projet consiste également en l'abrogation du SOL « Sablière » (PCAD).

Les parcelles concernées sont les suivantes : Mont-Saint-Guibert, 2<sup>ème</sup> division : Corbais, section A, N°264 H, 264 X, 310 A, 20 C, 264 E, 264 A<sup>2</sup>, 264 V, 264 W, 264 K, 304 C, 264 R, 296 B, 301 C, 264 N, 24 A, 302 A,

Conformément aux dispositions du CoDT, in BW vous invite à participer à la réunion d'information préalable (RIP) relative à l'objet susmentionné et organisée,

**le jeudi 25 novembre 2021 à 19h30**

**au Einstein Business Center**

rue du Bosquet 15A – 1435 Mont-Saint-Guibert

**Présentation en ligne : [www.inbw.be](http://www.inbw.be)**

Cette réunion d'information a pour objet de :

1. permettre au demandeur de présenter le dossier de base visé à l'article D.II.44 du CoDT;
2. permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations sur le projet de révision du plan de secteur ;
3. mettre en évidence, le cas échéant, les points particuliers qui pourraient être abordés dans le rapport sur les incidences environnementales ;
4. présenter des alternatives pouvant raisonnablement être envisagées pour le demandeur afin qu'il en soit tenu compte dans le rapport sur les incidences environnementales.

Toute personne peut adresser par écrit au Collège communal de Mont-Saint-Guibert, dans les quinze jours de la réunion (à savoir jusqu'au 10 décembre 2021), ses observations et suggestions concernant le projet de révision du plan de secteur. Elle peut également mettre en évidence des points particuliers, et présenter des alternatives pouvant raisonnablement être envisagées par la personne ou l'autorité à l'initiative de la révision, afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation du rapport sur les incidences environnementales. Les courriers doivent être adressés par écrit au Collège communal de Mont-Saint-Guibert, service urbanisme, Grand'rue 39 à 1435 Mont-Saint-Guibert ou à l'adresse mail suivante : [environnement@mont-saint-guibert.be](mailto:environnement@mont-saint-guibert.be), en y indiquant vos noms et adresse.

Toute information sur le projet peut être obtenue auprès de :

- in BW, service Aménagement du Territoire : [amenagement.territoire@inbw.be](mailto:amenagement.territoire@inbw.be) – Tél : 067/89.45.96